

Sujet : [INTERNET] Demande de renoncement au projet d'implantation d'une usine d'enrobage à Marsac

De : Kevin Rozé <kevin.roze@outlook.com>

Date : 24/06/2023 09:53

Pour : "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Madame la Préfète,

J'ai 33 ans. J'ai emménagé début 2022 au 301 Rue des Écoles à Marsac (16570) et cela fait à présent plus d'un an et demi que je rénove une maison centenaire et entretiens un terrain de plus d'un hectare en bordure d'un cour d'eau classé zone naturelle protégée où seront plantés l'année prochaine arbres fruitiers et légumes bio.

Pourtant, aujourd'hui, je découvre l'existence d'un projet d'implantation d'une usine d'enrobage à moins de 1200 m de mon habitation. La perspective de désagréments sonores et olfactifs de jour comme de nuit, ainsi que les risques pour la santé, la dégradation de la qualité de l'air, la pollution des eaux et des sols et la perte de valeur de ma propriété provoquent à présent chez moi inquiétudes, découragement et hésitation quant à mon avenir au sein d'une commune dans laquelle j'avais pourtant emménagé avec l'espoir de profiter d'un environnement sain et d'une belle qualité de vie.

La préservation de notre cadre est cruciale non seulement pour nous, résidents qui vivons ici aujourd'hui, mais également pour les générations futures. En effet, le nom de ma rue indique la présence d'écoles à proximité, au nombre de trois.

Je vous prie donc de prendre en considération ces préoccupations sérieuses et de renoncer à l'implantation de cette usine. S'il vous plaît, ne condamnez pas la qualité de vie de notre commune. Ne faites pas fuir de jeunes propriétaires comme moi. Ne condamnez pas la santé de nos enfants.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Kevin Rozé

Sujet : [INTERNET] Contre le projet de centrale à enrobés de bitume de Marsac

De : Zoé Delépine <zoe.delepine@gmail.com>

Date : 24/06/2023 14:54

Pour : pref-consultation-enrobés@charente.gouv.fr

Madame, Monsieur,

C'est avec effroi que je découvre aujourd'hui via le collectif NoBitume16 le projet d'installation d'une centrale d'enrobés de bitume sur la commune de Marsac.

Je suis nouvelle habitante du lieu-dit Pétouret à Vars, et viens de rénover à grands frais une ancienne bâtisse avec mon conjoint. Notre maison se situe entre Marsac et Vars, et nous venons d'avoir un bébé aujourd'hui âgé de 6 mois, que nous imaginions mettre à l'école de la forêt de Chantemerle (située à quelques centaines de mètres du projet de centrale), à Marsac, d'ici deux ans.

L'avenir que nous construisons aujourd'hui nous semble bien sombre avec cette nouvelle pollution à la fois de l'air et de l'eau. De plus, nous sommes sous le vent d'ouest venant de Marsac, et ni nous, ni tous les habitants des communes impactées mais aussi celles limitrophes de Guissalle, Vars ou encore Vindelle ne souhaitons recevoir les émanations toxiques de cette hypothétique future centrale. Nos jardins potagers, nos champs et prairie, nos fruitiers en seraient touchés. Nos enfants aussi.

Nous sommes ainsi directement concernés, tant au niveau de notre santé, mais également du point de vue de la valeur de notre patrimoine immobilier qui en serait dévalué.

Ce type de centrale est connu pour émettre de fortes nuisances olfactives mais également des polluants de l'air de type composés organiques volatiles connus pour être nuisibles à la santé et autres malgré les réglementations en vigueur qui ne sont que trop peu souvent respectées dans les faits.

Au-delà de ces considérations, nous trouvons aberrant d'installer une telle centrale proche de villages comme Asnières-sur-Nouère et Marsac, de leurs zones Natura 2000, leurs bords de Charente, leurs baignades, leurs 3 écoles concernées, leurs habitants.

Le trafic accru de gros camions sur la départementale viendrait également s'ajouter à toutes ces nuisances.

Je vous demande de prendre en considération notre ferme opposition à ce projet en tant qu'habitants concernés directement par le projet. Sachant qu'aucune procédure d'enquête publique n'a été engagée, alors que ce type d'installations est susceptible de porter atteinte à la santé et à l'environnement, je vous demande par conséquent de stopper ce projet immédiatement.

Seule une concertation au dernier moment a été mise en place, ce qui n'est pas suffisant au regard de l'importance des conséquences tant sur l'environnement que sur la qualité de vie des habitants des territoires impactés.

Dans l'attente de vous lire, je vous remercie par avance pour votre réponse,

Cordialement,

Zoé Delépine